

Communiqué de presse

Des achats-tests d'alcool dans le Bas Valais

Alcool et protection de la jeunesse – Mise en œuvre d'achats-tests d'alcool dans les communes de Monthey, Collombey-Muraz, Vionnaz, Vouvry, Bouveret et St Gingolph

Dans les semaines à venir, des mesures seront prises dans plusieurs communes du Chablais et du Haut-Lac afin de sensibiliser les lieux de vente et débits de boissons au respect et à l'application des dispositions légales en matière de protection de la jeunesse.

Les CAP-LVT, en partenariat avec la police cantonale et les polices municipales valaisannes, ont élaboré un concept préventif comprenant la mise en œuvre d'achats tests d'alcool visant à informer et à contrôler l'application des dispositions de protection de la jeunesse en ce qui concerne la vente d'alcool aux mineurs.

L'objectif de ces achats-tests est de responsabiliser tous les points de vente d'alcool. Cette mesure vise à limiter la problématique de la surconsommation d'alcool chez les jeunes, à diminuer l'accessibilité de l'alcool pour les mineurs et à lutter contre la précocité inquiétante des consommations.

Les épisodes répétés d'ivresses chez les mineurs sont encore trop souvent banalisés par l'entourage et la société. Or, ils constituent un sujet de préoccupation majeur. En effet, enfants et adolescents sont particulièrement fragiles et vulnérables face à l'alcool. Par ailleurs, il existe une corrélation évidente entre précocité des consommations et consommations excessives et dépendance.

Selon la loi, des problèmes de cette ampleur ne devraient pas exister. En effet, les dispositions en vigueur sont claires : pas de bière, de vin ou de cidre aux jeunes de moins de 16 ans, pas d'alcopops, de spiritueux ou de boissons apéritives aux jeunes de moins de 18 ans.

Les communes et les institutions concernées par ce projet ont la volonté ferme d'améliorer la pratique de vente de manière durable grâce à l'aide des achats-tests d'alcool. Cette démarche s'inscrit dans un esprit de partenariat avec les lieux de vente et débits de boissons qui seront informés au moyen d'un préavis écrit quelques semaines avant la mise en place des achats tests dans leur région. Le but final étant d'améliorer les pratiques et non de piéger les commerçants. Toutefois, les commerces qui réaliseraient des infractions répétées aux dispositions de protection de la jeunesse devront s'attendre à être dénoncés.

Les dates exactes de ces achats tests ne seront évidemment pas communiquées. Les jeunes qui participent à ce projet seront protégés et toujours accompagnés par des personnes adultes qualifiées. Du matériel d'information et des conseils techniques seront mis à la disposition des points de vente.

Cette mesure de protection de la jeunesse, qui s'étendra prochainement à l'ensemble du canton, bénéficie d'un large soutien puisque que GastroValais, la Régie fédérale des alcools, l'Association des parents d'élèves FRAPEV, le CIPRET-Valais, le Laboratoire cantonal et le Tribunal des mineurs complètent la liste des partenaires.

Renseignements :

Patrick Suard, Responsable du secteur prévention CAP-LVT, 027 329 89 00, patrick.suard@lvt.ch
Daniel Mayor, Responsable de région Bas-Valais CAP-LVT, 024 472 51 20 daniel.mayor@lvt.ch